



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars à dix-huit heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Claude AVRIL, Maire**.

**Étaient présents** : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur Salvador TENZA, Monsieur François MAIMONE, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint.

Madame Thérèse HASSEVELDE, Monsieur Serge PALOMBA, Monsieur Jean-Marie ROYER, Madame Corinne GASPARRI, Monsieur Michel GARCIA, Madame Céline KRAMER, Monsieur Yannick FERAUD, Madame Nicole TUDELLA, Madame Sylvie LELONG, Monsieur Pierre FERNANDEZ, Monsieur Robert FERRER, Conseillers Municipaux.

**Excusées** : Madame Françoise FABRE (procuration à François MAIMONE), Madame Marie BRUN (procuration à Claude AVRIL), Madame Caroline BONTEMPS (procuration à Robert TUDELLA), Madame Isabelle BARRAGAN (procuration à Michel GARCIA).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel GARCIA est désigné à l'unanimité.

**Convocation et affichage** : 22 mars 2019

\*\*\*\*\*

### **13. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019**

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le compte rendu de la séance du 25 février 2019 et fait procéder à un vote en vue de l'approbation de ce compte rendu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte** le compte rendu de la séance du 25 février 2019.



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018

Rapporteur : Monsieur François MAIMONE

Le 28 mars 2019, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur MAIMONE, suite à la convocation en date du 22 mars 2019, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Claude AVRIL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle des délibérations conformément à la loi :

1. Lui donne acte de la présentation du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF		COMPTE DE GESTION	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
RECETTES 2018	3 613 983.77	796 022.58	3 613 983.77	796 022.58
DEPENSES 2018	- 3 112 449.79	- 699 541.94	- 3 112 449.79	- 699 541.94
Résultat 2018	501 533.98	96 480.64	501 533.98	96 480.64
Report 2017	713 753.77	- 421 805.40	713 753.77	- 421 805.40
Résultat global de clôture	1 215 287.75	- 325 324.76	1 215 287.75	- 325 324.76
Restes à réaliser dépenses 2018		- 220 900.00		
Restes à réaliser recettes 2018		92 672.00		
Excédent ou Besoin 2018	<b>1 215 287.75</b>	<b>- 453 552.76</b>		

#### **EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 1 215 287.75 euros**

2. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 761 734.99 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),
- 453 552.76 euros au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

**Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 abstention (Robert FERRER),**

**APPROUVE** le compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 et l'affectation du résultat 2018, comme indiqué ci-dessus.

## 15. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – EXERCICE 2019

Rapporteur : Monsieur Claude AVRIL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019.

Compte tenu des bases prévisionnelles 2019 notifiées par les services fiscaux, le produit fiscal à taux constant s'élèverait à 2 003 541 €.

Il propose de fixer les taux d'imposition 2019 comme suit :

TAXES	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES DE 2018	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE 2019	TAUX 2018	TAUX PROPOSÉS POUR 2019	PRODUITS FISCAL 2019
Taxe Habitation	2 916 756	3 009 000	14,44	14,44	434 500
Taxe Foncière (bâti)	2 944 667	3 025 000	23,67	23,67	716 018
Taxe Foncière (non bâti)	644 906	658 400	129,56	129,56	853 023
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU</b>			<b>2 003 541 €</b>		

**PRECISE** que le détail des bases, taux et recettes fiscales par catégories d'imposition figure en annexe du projet de budget primitif 2019 (budget communal).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte** les taux d'imposition communaux 2019 comme indiqué ci-dessus.



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 16. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019

Rapporteur : Monsieur Claude AVRIL

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES		CREDITS OUVERTS
<b>DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	1 233 000,65
012	Charges de personnel	1 590 000,00
014	Atténuation de produits	49 000,00
023	Virement à la section d'Investissement	847 467,00
042	Opérations d'ordre entre sections	22 585,35
65	Autres charges de gestion courante	258 824,00
66	Charges financières	138 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 173 877,00</b>
<b>RECETTES</b>		
002	Excédent antérieur reporté	761 734,99
013	Atténuation de charges	15 000,00
70	Produits des services	265 000,00
73	Impôts et taxes	2 498 683,00
74	Dotations et participations	333 459,00
75	Autres produits gestion courante	280 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,01
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 173 877,00</b>



COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		Mesures nouvelles	Crédits de report	Crédits ouverts
<b>DEPENSES</b>				
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	453 552,76		453 552,76
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
16	Emprunts & dettes	405 300,00		405 300,00
20	Immobilisations incorporelles	11 050,24		11 050,24
204	Subventions d'équipement versées	6 500,00		6 500,00
21	Immobilisations corporelles	302 526,00		302 526,00
23	Immobilisations en cours	383 844,00	220 900,00	604 744,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 562 773,00</b>	<b>220 900,00</b>	<b>1 783 673,00</b>
<b>RECETTES</b>				
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	847 467,00		847 467,00
024	Produits des cessions	126 000,00		126 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	22 585,23		22 585,23
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
10	Dotations Fonds divers réserves	551 414,65		551 414,65
13	Subventions d'investissement	143 534,00	92 672,00	236 206,00
16	Emprunts & dettes	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 691 001,00</b>	<b>92 672,00</b>	<b>1 783 683,00</b>

Le projet de budget primitif 2019 – budget communal – tel qu'il est décrit dans les tableaux ci-dessus prend en compte la reprise des résultats 2018 : résultat des sections de fonctionnement et d'investissement, l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 et les restes à réaliser sur investissements 2018.

**Le Conseil Municipal par 17 voix pour, 2 abstentions (Sylvie LELONG, Robert FERRER),**

**ADOpte** le Budget Primitif pour l'exercice 2019 tel qu'indiqué dans les tableaux précédents.



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 17. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS ANNÉE 2019

Rapporteur : Monsieur Salvador TENZA

Monsieur **Salvador TENZA**, Premier Adjoint au Maire, présente le projet d'attribution des subventions aux associations et organismes publics pour l'année 2019.

Il propose de procéder à l'attribution des subventions telles qu'elles figurent en détail dans le tableau ci-dessous :

<i>Article</i>	<i>Noms des associations et organismes publics</i>	<i>Montant de la subvention</i>
6554	SMDVF	1 026,00 €
6554	SYNDICAT INTERCOM. COLLÈGE ST EXUPÉRY	15 856,00 €
657362	CCAS	25 000,00 €
6574	ANCIENS COMBATTANTS	1 500,00 €
6574	ARTS ET CULTURE	3 200,00 €
6574	ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	2 500,00 €
6574	VOLLEY BALL	500,00 €
6574	COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €
6574	MUSIQUE ET ARTS DU CHATEAU	2 000,00 €
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE CAMUS	3 600,00 €
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE MACE	1 200,00 €
6574	Ass. Sportive Bédarrides/Châteauneuf du Pape Rugby	36 000,00 €
6574	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	900,00 €
6574	JOYEUX PETANQUEURS	2 000,00 €
6574	LA JOIE DE VIVRE	3 000,00 €
6574	LE FOYER ASSOCIATION PAROISSIALE	500,00 €
6574	SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	2 400,00 €
6574	TENNIS CLUB CHATEAUNEUVOIS	4 000,00 €
6574	PAP ART	800,00 €
6574	LA FOULEE CASTELPAPALE	1 500,00 €
6574	NOUVELLE JEUNESSE	1 000,00 €



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

6574	COMPAGNONS DU CHÂTEAU	2 000,00 €
6574	SHU SHE LONG YANG	500,00 €
6574	VOLANT 7 RIVIERES BADMINTON	800,00 €
6574	ECHANSONNERIE DES PAPES	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations et organismes publics pour l'exercice 2019 conformément au tableau ci-dessus.

### 18. PUBLICATION DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2018

Rapporteur : **Monsieur François MAIMONE**

Monsieur **François MAIMONE**, Adjoint au Maire, Délégué aux Finances rappelle que vu le code des marchés publics, notamment ses articles 133 et 175 et l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 7 juillet 2011,

« Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente. Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;

2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;

3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

La liste comporte, pour chaque marché, les mentions suivantes : L'objet et la date du marché ; Le nom de l'attributaire et son code postal (ou le pays de son principal établissement).

<b>MARCHES DE FOURNITURES – MP n°01/2018</b>			
<b>Marchés de 25 000 à 221 000 € H.T.</b>			
<b>INDICATIONS OBLIGATOIRES</b>			
<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaires</b>	<b>Code postal attributaire</b>
<b>Organisation de la Fête de la Véraison 2018</b>		<b>8 LOTS</b>	
<b>Lot n°1 Traiteur repas inaugural</b>	19/03/2018	5 sur 5 réceptions	13150
<b>Lot n°2 Structures de Toiles</b>	26/02/2018	AR EVENTS	06340



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lot n°3 installations électriques	26/02/2018	SARL LOUBIERE	84110
Lot n°4 Éclairage et sonorisation des spectacles	26/02/2018	MEDIA SON	84300
Lot n°5 Sonorisation du village	26/02/2018	ACSE	84200
Lot n°6 Impression	26/02/2018	Imprimerie DE RUDDER	84000
Lot n° 7 Sérigraphie du verre	26/02/2018	LAUVIGE EMBALLAGE	84850
Lot n° 8 Sécurité	26/02/2018	K9SP CANINE SECURITE PROVENCE	84170

### MARCHES DE TRAVAUX – MP n°03/2018

Marchés de 20 000 à 5 548 000 € H.T.

#### INDICATIONS OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
<b>Réhabilitation de la Maison Lançon en Maison du Tourisme et de la Culture</b>		<b>8 LOTS</b>	
Lot n°1 Gros Œuvre	25/07/2018	CEVICORE	30150
Lot n°2 Menuiseries Bois et Alu	25/07/2018	AD MENUISIER	30402
Lot n°3 Cloisons – doublages – faux-plafonds	25/07/2018	CEVICORE	30150
Lot n°4 Serrurerie	26/07/2018	SFM DU LUBERON	84800
Lot n°5 Carrelage - faïence	25/07/2018	CEVICORE	30150
Lot n°6 Peinture	26/07/2018	COLOR PLAC	84320
Lot n° 7 Chauffage - Plomberie	26/07/2018	PROVENCE PLOMBERIE CHAUFFAGE	84110
Lot n° 8 Electricité	26/07/2018	ELERGIE	84130

### MARCHES DE SERVICES – MP n°04/2018

Marchés de 25 000 à 221 000 € H.T.

#### INDICATIONS OBLIGATOIRES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
<b>Renouvellement des contrats d'assurances pour les besoins de la Ville de Châteauneuf du Pape et son CCAS</b>		<b>6 LOTS</b>	
Lot n°1 Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	06/12/2018	Assurances PILLIOT	62921
Lot n°2 Responsabilité civile et risques annexes	06/12/2018	GROUPAMA Méditerranée	34261
Lot n°3 Flotte véhicules et risques annexes	06/12/2018	Assurances PILLIOT	62921
Lot n°4 Protection juridique	06/12/2018	Assurances PILLIOT	62921
Lot n°5 Protection fonctionnelle	06/12/2018	Assurances PILLIOT	62921
Lot n°6 Risques statutaires	06/12/2018	CIGAC	69338

**Le Conseil Municipal, PREND** acte de la liste telle qu'elle figure ci-dessus.



## COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### **19. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE ET LE COLLECTIF DE FOOD TRUCK DU MERCREDI SOIR**

**Rapporteur : Madame Corinne Gasparri**

Madame le Rapporteur rappelle à l'Assemblée qu'un collectif de food truck est installé sur la Place de la Renaissance, à gauche de la salle Dufays tous les mercredis soirs et ce depuis avril 2017.

Elle propose pour l'année 2019, le renouvellement des conventions d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et les commerçants ambulants.

Les tarifs municipaux, fixés par délibération n° 41/2016 du Conseil Municipal, seront appliqués pour la redevance d'occupation du domaine public : 1.15 € le mètre linéaire.

La redevance sera payée sur titre de recettes émanant du Trésor Public une fois par trimestre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tous les documents y afférent.

### **20. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA VERAISON 2019**

**Rapporteur : Monsieur Robert TUDELLA**

Monsieur le Rapporteur informe l'Assemblée que la Fête de la Véraison célébrera les 2, 3 et 4 août 2019 le 35<sup>ème</sup> anniversaire de sa création.

Durant trois jours Châteauneuf du Pape est transformé en une véritable Cité Médiévale où spectacles, reconstitutions historiques, défilés et saynètes de la vie quotidienne transportent les visiteurs au temps jadis.

Chaque année, la commune accueille du vendredi au dimanche :

- Une centaine d'artisans sur le marché médiéval – 48% de la région PACA, 38% des régions limitrophes et 14% des autres régions de France,
- Environ 150 comédiens qui animeront la fête sur les campements et en déambulations – 53% de la Région PACA, 30% des régions limitrophes et 17% d'autres régions,
- Entre 30 000 et 35 000 visiteurs non seulement français mais aussi européens.



## COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Fête de la Véraison est aussi une vitrine médiatique pour Châteauneuf du Pape et sa région :

- Plus de 80 panneaux de 12m<sup>2</sup> avec une campagne d'affichage sur le Gard, Orange, Avignon, la périphérie de Nyons et le Sud Drôme,
- Un plan média comprenant des partenariats publicitaires avec les guides de l'été de la Provence, le Vaucluse Matin, le Dauphiné Libéré, le Midi Libre, la presse locale et régionale,
- Une campagne publicitaire sur France Bleu Vaucluse,
- Des passages au JT de FR3 Provence Alpes,
- Des parutions dans la presse régionale, nationale et internationale,
- Des parutions sur les sites internet vins et œnotourisme.

Afin de garder l'esprit de gratuité et ainsi continuer à proposer aux visiteurs une fête dédiée à la culture médiévale et à la promotion du patrimoine, et en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, article modifié par la loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015 et complété de façon suivante : alinéa 26 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire de demander à la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur une subvention d'un montant de 30 000 €,

**DIT** que les crédits dédiés à la manifestation seront inscrits au budget 2019.

### **21. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE ET AVIGNON FESTIVAL & COMPAGNIES**

**Rapporteur : Monsieur Yannick FERAUD**

Monsieur le Rapporteur informe l'Assemblée que depuis 2015, dans le cadre de l'opération « Off les Murs » du Festival Off d'Avignon, il a été convenu entre la Ville de Châteauneuf du Pape et Avignon Festival & Compagnies (AF&C) un partenariat.

La commune programme cinq spectacles présents au Festival OFF d'Avignon pour les dates suivantes : du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2019 inclus.

Les spectacles sont proposés au sein de la cour de l'école Camus.

AF&C fait bénéficier à la commune de ses outils de communication :

- ½ dans le programme des spectacles,
- diffusion de la programmation sur le site internet [www.avignonleoff.com](http://www.avignonleoff.com), et sur ses applications mobiles,



## COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- participation à la conférence de presse, aux manifestations d'ouverture, vernissages,
- diffusion de la communication mise en place par la commune pour l'évènement...

Les modalités du partenariat sont stipulées et cadrées par une convention de partenariat entre la Ville de Châteauneuf du Pape et AF&C.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents y afférent.

### **22. MODIFICATION DE TARIFS DE LOCATION DU CELLIER DU CHÂTEAU PONTIFICAL**

**Rapporteur : Monsieur François MAIMONE**

Monsieur Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'occupation du domaine public à caractère général, une délibération définit les tarifs de location des salles communales.

Monsieur Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que le Cellier du Château Pontifical a fait l'objet de travaux d'aménagement en 2017 et 2018 afin de répondre aux normes en vigueur d'établissement recevant du public.

Monsieur le Rapporteur propose de modifier les conditions de location du cellier du Château comme suit : « La location du Cellier du Château Pontifical est attribuée en contrepartie d'une redevance fixée par la présente délibération du Conseil Municipal. »

Tarifs Haute Saison (HS) du 1er avril au 30 septembre. Tarifs Basse Saison (BS) du 1er octobre au 31 mars.

Soirée du vendredi soir ou du samedi soir :

Pour les locaux : 1 500 euros HS / 1 000 euros BS

Pour les extérieurs : 3 000 euros HS / 2 500 euros BS

Week-end complet (du vendredi 17h au lundi 12h) :

Pour les locaux : 3 000 euros HS / 2 000 euros BS

Pour les extérieurs : 4 000 euros HS / 3 000 euros BS

Location 1 jour dans la semaine (du lundi au jeudi inclus) : Du jour J avant 17h00 - Au lendemain avant 12h00

Pour les locaux : 1 000 euros HS / 800 euros BS

Pour les extérieurs : 2 000 euros HS / 1 500 euros BS

La gratuité peut être accordée aux groupements à but non lucratif (associations/fédérations) qui en font la demande sous les réserves suivantes :

- Le groupement ne tire pas un profit de nature professionnelle ou commerciale de son occupation,
- Le groupement n'exerce pas une activité de gestion d'intérêts privés,



## COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le groupement possède une installation permanente sur le territoire de la commune,
- Le groupement propose une activité présentant un intérêt communal certain.

La gratuité peut aussi être accordée en cas de co-organisation avec la municipalité et/ou pour un évènement valorisant Châteauneuf du Pape, son appellation, son terroir, son patrimoine, sa culture.

Les autres utilisateurs sont redevables du prix de la mise à disposition.

Une caution de **3 000.00 euros** sera exigée lors de la remise des clés et se décompose ainsi :

- 1 chèque de 2 500.00 euros pour les dégradations
- 1 chèque de 500.00 euros pour le ménage.

La caution sera restituée à l'issue de la manifestation sous réserve de l'état des lieux contradictoire sortant effectué avec le personnel communal.

Le paiement sera effectué à l'ordre de la Régie des Recettes Location de salle, par chèque ou par espèce (maximum 1 000 €) et sera inscrit dans le quittancier émanant du Trésor Public.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des tarifs municipaux sera mis à jour en tenant compte des nouveaux tarifs de location du cellier du Château Pontifical.

Lors de la location, une convention sera signée entre les deux parties, ainsi que « le règlement de location et d'utilisation » joint.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la modification de tarifs sus mentionnés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint délégué, à signer les conventions de mise à disposition du Cellier du Château Pontifical, ainsi que tout document y afférent.

### **23. SAEJ : TARIFS MODULÉS POUR LE SÉJOUR ADOLESCENTS A VIAS DU 8 AU 12 JUILLET 2019**

**Rapporteur : Monsieur Michel GARCIA**

Le Service Animation-Enfance-Jeunesse organise pour les vacances d'Été 2019, un séjour pour 21 adolescents âgés de 11 à 17 ans.

Ce séjour encadré par 3 animateurs, se déroulera du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2019 à Vias.

Le programme d'activités sur cette semaine, est le suivant :

Bouée Banane, Ballade et baignade en Catamaran, Parc Aquatique, Mer, Piscine  
Activités de loisirs.



## COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarifs modulés pour le séjour en fonction du Quotient Familial pour les familles Châteauneuvoises et par adolescent :

QF < à 400€ → 110€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 90€
QF de 401 à 800 euros → 140€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 120€
QF de 801 à 1200 euros → 170€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 150€
QF de 1201 à 1600 euros → 200€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 180€
QF de 1601 euros et + → 230€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 210€

Le tarif pour les familles extérieures à la commune est fixé à 290€ par adolescent.

Le coût prévisionnel de ce séjour est de 5 940 euros. Il pourrait être financé de la façon suivante en se basant sur une participation moyenne demandée aux familles Châteauneuvoises de 140 euros / adolescent :

Part Familles Châteauneuvoises	2 970 €
Part Communale	2 970 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**FIXE** la participation demandée aux familles Châteauneuvoises et aux familles extérieures à la commune, pour le séjour qui se déroulera du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2019 à Vias, selon les tarifs modulés ci-dessus proposés,

**DIT** que Monsieur le régisseur de la régie du Service Animation-Enfance-Jeunesse sera chargé de l'encaissement des recettes selon les tarifs ci-avant arrêtés.

### **24. SAEJ : TARIFS MODULÉS POUR LE SÉJOUR ADOLESCENTS A AUGGEN DU 22 AU 27 JUILLET 2019**

**Rapporteur : Monsieur Michel GARCIA**

Le Service Animation-Enfance-Jeunesse organise pour les vacances d'Été 2019, un séjour pour 12 adolescents âgés de 11 à 17 ans.

Ce séjour encadré par 2 animateurs, se déroulera du lundi 22 juillet au samedi 27 juillet 2019 à AUGGEN.

Le programme d'activités sur cette semaine, est le suivant :  
Parc d'Attraction, Accrobranche, Piscine, Visite de Fribourg, Activités de loisirs.

Tarifs modulés pour le séjour en fonction du Quotient Familial pour les familles Châteauneuvoises et par adolescent :



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

QF < 400€ → 100€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 80€
QF de 401 à 800 euros → 130€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 110€
QF de 801 à 1200 euros → 160€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 240€
QF de 1201 à 1600 euros → 190€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 170€
QF de 1601 euros et + → 220€	à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille → 200€

Le tarif pour les familles extérieures à la commune est fixé à 280€ par adolescent.

Le coût prévisionnel de ce séjour est de 3 283 euros. Il pourrait être financé de la façon suivante en se basant sur une participation moyenne demandée aux familles Châteauneuvoises de 130 euros / adolescent :

Part Familles Châteauneuvoises	1 641 €
Part Communale	1 641 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**FIXE** la participation demandée aux familles Châteauneuvoises et aux familles extérieures à la commune, pour le séjour qui se déroulera du lundi 22 juillet au samedi 27 juillet 2019 à AUGGEN, selon les tarifs modulés ci-dessus proposés,

**DIT** que Monsieur le régisseur de la régie du Service Animation-Enfance-Jeunesse sera chargé de l'encaissement des recettes selon les tarifs ci-avant arrêtés.

## INFORMATIONS

### ✚ DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE SES DÉLÉGATIONS :

Décisions 05-06-07-08/2019 :

Décision - Avenant 2 - LOT 1 - Marché Public n°03-2018 - Réhabilitation de la Maison Lançon en Maison du Tourisme et de la Culture
Decision - Convention d'occupation local communal PAYEMENT - RICARD - Mars 2019
CESSION CAMION RENAULT 4455 VQ 84 A FREDERIC SORIA
DEMANDE SUBVENTION DETR 2019 AMENAGEMENT ANCIENNE PISCINE MUNICIPALE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Claude AVRIL